

Sillery, le 6 novembre 2001

À l'attention des développeurs de logiciels – Application médecine

## Modification n° 27 à l'Accord-cadre FMSQ Corrections à faire concernant le fichier SPACTARI

Certains codes d'acte ont des tarifs qui sont entrés en vigueur rétroactivement et ce, en date du 30 janvier 2001. Ces codes d'acte se retrouvent dans le tableau 1.5 de la **Partie IV – Tableau des codes d'acte (rémunération à l'acte)**. Pour chacun des codes d'acte du tableau, nous devons créer deux entrées dans le fichier SPACTARI, soit une entrée avec une date de fin d'application au 29 janvier 2001 pour mettre fin aux anciens tarifs des records déjà existants et une nouvelle entrée avec une date de début d'application du 30 janvier 2001. Cependant, pour l'ensemble des codes d'acte de ce tableau, nous avons omis d'insérer dans le fichier SPACTARI tous les enregistrements qui ont une date de fin d'application en date du 29 janvier 2001.

Nous vous demandons d'apporter les correctifs nécessaires à vos fichiers afin d'assurer, à votre clientèle, des validations justes et conséquentes.

Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec M. Roger Gagnon au numéro (418) 682-5127 poste 4626.

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle